

« LA LOI DE L'ESPRIT... »

« En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Car, chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela afin que la Justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit... » Rom 8:2-4.

Il n'y a donc plus de condamnation pour nous, Dieu ayant condamné le péché en envoyant Son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché. Alors que l'homme, dans sa chair, nourrit et entretient le péché, Jésus le Fils de Dieu, dans sa propre Chair, le condamnait et l'ôtait une fois pour toutes en mourant sur la croix. Nous ne marchons plus désormais selon la chair, mais, par l'Esprit, selon cette « loi de l'Esprit de vie » en Jésus-Christ qui nous affranchit. Nous sommes tous conduits par la même loi spirituelle, et, chacun d'entre nous étant différent, le Seigneur agit donc envers nous d'une manière différente, mais dans un même but ; celui de nous rendre semblables à l'Image du Fils en recevant le Caractère de « l'agneau » divin. Aussi, les expériences spirituelles de l'un ne sauraient être en aucun cas considérées, et de là imposées comme étant les seuls critères, la seule voie pour tous. La « loi de l'Esprit » est le « Joug » de Jésus ; le Joug peut être différent dans ses dimensions suivant les forces ou l'appel de chacun, mais parce que ce « Joug » est spirituel, il a toujours le même poids, c'est-à-dire, « doux et léger... » Matt 11:29-30, il n'est lourd que pour celui qui y résiste.

La « Loi de l'Esprit », l'énoncé de cette Vérité divine semble contenir deux mots apparemment opposés : « Loi » et « Esprit ». Outre la loi de Moïse, il y a donc la « loi de l'Esprit », une loi vivante et vivifiante. L'Œuvre du Saint-Esprit accomplit toujours un Dessein déterminé selon la Volonté de Dieu, et même si elle échappe à nos propres pensées, la Pensée du Seigneur n'est jamais « folle », si ce n'est aux yeux de celui qui se croit sage selon ce monde. Jésus dit à Nicodème, en ce qui concerne « tout homme né de l'Esprit » : « Le vent souffle où il veut, et tu en entends le bruit ; mais tu ne sais d'où il vient, ni où il va. Il en est ainsi de tout homme qui est né de l'Esprit... » Jean 3:8. Cependant l'Esprit-Saint n'agit jamais sans loi, et cette loi, c'est la Révélation de Sa « Voix », et nous en « entendons le bruit », c'est-à-dire, l'Avertissement, la Direction ou l'Appel que nous recevons pour notre vie. Quand nous marchons et aspirons aux choses de l'Esprit, nous ne quittons pas la réalité de tous les jours, mais notre propre logique pour une logique qui lui est supérieure en Sagesse et en Lumière : la « loi de l'Esprit de vie », laquelle, mieux que des défenses et des règles, nous apporte des délivrances, car si la religion défend, Jésus délivre.

Comme c'est souvent le cas en face des Vérités de l'Écriture, deux tendances au moins s'expriment en ce qui concerne la compréhension de la « loi de l'Esprit ». Les uns donneront plus d'importance à la loi qu'à l'Esprit, d'autres mettront davantage l'accent sur l'Esprit que sur la loi ! Ceci n'indique pas seulement un choix spirituel, mais exprime avant tout cette tentation toute humaine de chercher une vérité, ou un sens des Écritures, qui corresponde à sa propre nature, à son propre fond ! Aussi les différences d'interprétations reflètent-elles les inclinations naturelles ou religieuses du cœur naturel. Tel, en effet, appliquant la « lettre » sans l'Esprit sera légaliste et jugera ses frères ; tel autre attendant tout de l'Esprit, considèrera le fait même de persévérer comme un « effort charnel » ... ! Mais l'Écriture dit : « Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses désirs. Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi selon l'Esprit ! » Gal 5:24-25. Tous les désirs sont crucifiés, aussi bien les bons que les mauvais, car, non seulement le Seigneur a porté nos péchés et nos offenses, mais aussi notre sagesse et nos vertus. Aussi la pensée de vouloir ressembler par soi-même au Seigneur, c'est-à-dire, « naturellement », se révèle-t-elle elle-même comme étant l'obstacle à le devenir « spirituellement ».

Nous sommes donc, par nature, portés à faire prévaloir, soit la loi sur l'Esprit, soit l'Esprit sur la loi, avec l'intolérance qui, parfois, l'accompagne. Seule la croix nous donne l'équilibre, car, nos passions et nos désirs ayant été crucifiés, nous avons aussi crucifié nos « préférences », c'est-à-dire, le penchant de choisir en fonction de nous-mêmes telle ou telle vérité, expérience, ou manière de croire qui nous convienne... ! D'ailleurs, en choisissant par notre propre esprit, l'effet ne peut être que passager, et non durable, car seul l'Esprit-Saint est de nature à révéler, et à nous communiquer ce qui est de portée éternelle.

Lorsque nous étions pécheurs, nous aimions les choses qui sont dans le monde, mais aimer le monde ne signifie pas aimer uniquement des choses extérieures à soi, car aimer l' « esprit du monde » et aimer sa propre vie, son « moi », sont choses semblables. Certes, une fois régénéré, l'on ne recherche plus ce qui est dans le monde, mais il est possible de l'aimer dans ce qui subsiste encore de lui à l'intérieur de soi... ne serait-ce que par une certaine manière de penser ou de concevoir les choses spirituelles ! En effet, « l'homme pécheur » qui était en nous n'est plus, mais « l'homme religieux » (qui parle d'après le monde !) essaiera de prendre la place et de mettre son plaisir à concevoir Dieu et Sa Parole d'après ses propres pensées plutôt qu'avec l'Esprit du Seigneur. Une âme ainsi animée sera toujours portée aux extrêmes, soit par une rigueur absolue, soit par un enthousiasme débordant ! Certes, nous savons, pour l'avoir vécu et le vivre encore, que la sérénité et l'allégresse, le zèle, et la patience, les larmes et la joie, sont le lot de toute vie en Christ, tout en sachant que l'Œuvre de l'Esprit, bien souvent mystérieuse à nos yeux, n'en poursuit pas moins rigoureusement en nous un but précis de la part de Dieu.

Cette « loi de l'Esprit de vie, qui nous affranchit de la loi du péché et de la mort », est un travail intérieur qui s'opère toute la vie. La Parole et l'Esprit concourent à nous faire parvenir à la Stature parfaite de Jésus. Mais voici, telle âme, s'attendant à n'être conduite que par l'Esprit, délaissera l'approfondissement de la Parole de Dieu ; telle autre, tout en s'édifiant sur la Parole, aura en même temps une prévention et se privera des manifestations de l'Esprit. Entre le risque, sans gouvernail, d'errer au gré du vent ; et celui, sans voile, de se trouver immobilisé, se tient la juste position de l'homme spirituel, lequel, tout en s'affermissant dans la Parole, est ouvert à l'inspiration de celle-ci, et, en même temps, s'attend aux Dons de l'Esprit, les recevant à la Lumière de la « Saine Doctrine » ! C'est parce que le fait d'être sans cesse attentif à la Parole de Dieu, et à Son Esprit, n'est pas de tout repos, que l'âme se choisit l'une ou l'autre « méthode » qui lui épargne cette nécessité... ! C'est ici l'attitude du croyant qui ne connaît pas encore la soif des choses célestes, ou qui n'accepte pas le brisement, et qui éprouve encore la satisfaction d'organiser lui-même sa vie spirituelle ! Mais, tôt ou tard, chacun de nous apprendra la différence à faire entre : ce qu'il nous plaît pour Dieu, et ce qu'il plaît à Dieu pour nous.

Une discipline est utile aussi longtemps qu'elle naît d'un besoin spirituel, mais dès le moment où nous mettons plus de soin à lui « obéir » qu'au Seigneur Lui-même, c'est alors le signe que notre discipline a pris la place qui revient au Seigneur. Les règles que l'on se fixe ne sanctifient pas, mais nourrissent seulement l'orgueil de s'améliorer soi-même. L'Esprit Saint, au travers des événements de la vie nous éclaire sur nos faiblesses et nous montre les victoires successives à remporter, les unes, par des délivrances définitives, les autres, par la « maîtrise de soi » Gal 5:22. La délivrance vient de Dieu en réponse à la foi, et son effet est immédiat ; la force de la « maîtrise de soi » est reçue de Dieu, mais avec le concours de notre volonté régénérée, et son action est permanente. Car la délivrance agit sur les choses qui, tout en étant au-dedans de nous, ne sont pas de nous, tels des corps étrangers destinés à être ôtés, tandis que la maîtrise de soi (ou tempérance) s'exerce sur les choses enclines à se rebeller, ou à se relâcher, mais qui font partie de nous-mêmes, de notre être appelé précisément à être sanctifié. Ainsi, l'Œuvre libératrice de la « loi de l'Esprit » consiste en ce que notre âme, ayant perdu ses lois originelles à cause du péché, les retrouve, mais spirituelles, dans l'Esprit de Vie du Ressuscité.